

S'il est vrai que la transparence est la façon la plus sûre de mettre en branle le processus d'instauration de la confiance en ce qui concerne les activités militaires, il reste qu'un simple échange d'information ne peut pas suffire. Nous devons admettre qu'une certaine forme d'inspection sur place est nécessaire pour appuyer ces échanges en ce que cela permet d'établir l'exactitude des renseignements et de clarifier toute ambiguïté éventuelle causée par diverses interprétations des mêmes renseignements. Cela signifie qu'il faudra peut-être envisager de recourir à des instruments et à des procédures de contrôle des armements et de vérification du désarmement qui seront beaucoup plus inquisiteurs et, peut-être même, dans certains cas, plus agressifs...

Nous devons en outre poursuivre la réflexion sur l'idée d'un régime qui ne serait pas seulement une tribune à laquelle on s'adresse pour déposer une plainte au sujet d'une prétendue dérogation, mais qui permettrait plutôt de prendre des mesures concrètes afin d'éliminer les doutes qui subsistent concernant le respect de la Convention...

Il faut comprendre qu'élargir la portée des mesures de confiance actuelles et des mesures de vérification futures afin d'englober les activités de recherche menées dans tous les centres qui comportent des installations d'isolement BL3 aux niveaux de sécurité BL4 ne permettra peut-être pas de regrouper tous les centres où ont lieu des travaux sur les micro-organismes intéressant la Convention... Les travaux très dangereux sur les toxines sont

réalisés surtout dans des laboratoires de confinement de produits chimiques, et non dans des laboratoires spécialisés en microbiologie. Même dans les centres de recherche qui se spécialisent en protection et en prophylaxie, la majeure partie des travaux ne porte pas sur les armes biologiques proprement dites. Nous pourrions peut-être tenir compte des déclarations qui énumèrent toutes les installations considérées aux niveaux de confinement BL4 ou BL3, car ce ne sont pas tous les pays qui souscrivent entièrement aux lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé.

L'inspection sur place pourrait bien devoir être complétée par un échange de scientifiques ou par l'envoi en permanence de savants étrangers travaillant dans les laboratoires participants... En outre, il pourrait y avoir, dans les échanges d'information, une déclaration des listes des cultures bactériennes et virales et des stocks de toxines conservés dans les laboratoires participants. De même, on pourrait s'assurer qu'il y a échange complet des publications, y compris des publications internes, entre les laboratoires participants. Les États pourraient fournir les détails de leurs programmes de défense sur les armes biologiques. Il pourrait également y avoir, comme certains l'ont proposé, un échange d'information sur les règlements nationaux concernant la santé et la sécurité dans les laboratoires et dans les installations qui manipulent des organismes pathogènes, des organismes manipulés génétiquement ou des toxines...

Nous en arriverons peut-être à un

point durant le processus d'évolution de la CABT...où il faudra envisager d'adopter des mesures concrètes visant à améliorer le niveau d'adhésion et d'appui à la Convention. Il pourrait y avoir des mesures incitant les intéressés à signer la Convention et d'autres pour dissuader ceux qui songeraient à rester à l'écart. Il faudrait aussi déterminer quelles mesures concrètes pourraient être prises afin de rehausser le degré de coopération scientifique et technique à des fins pacifiques entre et parmi les États participants. L'envers de la médaille, c'est qu'il faudra peut-être envisager des contrôles à l'exportation à l'égard des technologies liées aux armes biologiques au moment de stimuler l'adhésion à la Convention.

Question plus controversée, on pourrait songer à imposer (et à vérifier efficacement) des seuils ou des restrictions qui constitueraient des limites quantitatives aux activités comportant le développement et la production d'agents ou d'équipement à des fins de prophylaxie ou de protection...

Nul doute qu'il y aurait lieu d'effectuer des inspections d'essai à l'échelle nationale du même genre que celles qui ont été réalisées dans le contexte des négociations sur les armes chimiques. Par ailleurs, les «vérifications à rebours» comme celles effectuées dans l'industrie pharmaceutique, entre autres, pourraient être très prometteuses pour le contrôle des laboratoires participants. Il pourrait s'agir d'un moyen plus discret et tout aussi efficace de confirmer que seules des activités permises se déroulent dans



Les participants à la conférence des Pays-Bas sur la CABT. Assis sur la table, les représentants du Canada. De gauche à droite : M<sup>me</sup> Mary Ellen Kennedy (Santé et Bien-être social), M. John Barrett (AECEC) et M<sup>me</sup> Peggy Mason, ambassadrice au désarmement.